


Délibération du conseil municipal du 25 juillet 2024 - N°D2024_48

Publiée sur le site internet de la commune le : 30 juillet 2024
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 2 absents ayant donné pouvoir :

LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 14

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

| Membres | Présent | Absent | Membres | Présent | Absent | Membres | Présent | Absent |
|---------------------|---------|--------|-------------------|---------|--------|-------------------|---------|--------|
| MASSAROTTI Yves | X | | MENEGON Daniel | X | | DEPOISIER Fabrice | | X |
| LAURENSEN David | | X | SCANU Stéphane | | X | LEDRU Sindy | X | |
| DUCROUX Elisabeth | X | | BOUACHRAOUI Saïda | | X | SIMONIN Marc | | X |
| VALENTINI Christian | X | | GENOVA Antonio | X | | VOTTERO Cédric | X | |
| PASQUALIN Martine | X | | PEPIN Nathalie | X | | GLIERE Emeline | | X |
| CAPRI Brigitte | X | | AZZOPARDI Karen | | X | DEPOISIER Mathieu | X | |
| TINJOUD Denis | X | | | | | | | |

OBJET : AVENANT TRANSPORTS SCOLAIRES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE DE VOUGY

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision du conseil municipal n°D2024_37 en date du 30 mai 2024 approuvant le renouvellement de la convention à intervenir avec le SM4CC relative aux modalités de prise en charge du transport des élèves de l'école de Vougy pour la période du 1^{er} septembre 2023 au dernier jour de l'année scolaire 2028/2029 selon le calendrier établi par l'Éducation Nationale, telle qu'annexée à la présente délibération,
- informe l'assemblée qu'en septembre 2024, il y aura une nouvelle accompagnatrice pour le circuit de l'école. Elle devra être prise en charge le matin au groupe scolaire et redéposée le soir au groupe scolaire,
- fait part que le surcoût de 0.6 km le matin + 2 min et de 3.8 km le soir + 5 min a été estimé à environ 2 000 € HT et qu'il convient qu'un avenant soit établi pour ce faire.
- rappelle également qu'à la rentrée 2024 le service A/R du midi sera supprimé sur ce circuit VP1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention à intervenir avec le SM4CC relative aux modalités de prise en charge du transport des élèves de l'école de Vougy à partir de septembre 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires à son exécution.

La secrétaire de séance,



DUCROUX Elisabeth

Le Maire,



MASSAROTTI Yves

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.